



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex  
Mel : [unsen@cgteduc.fr](mailto:unsen@cgteduc.fr) - Site : [www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)

### **Les personnels de l'Éducation nationale à l'épreuve du télétravail.**

Depuis lundi 16 mars, et suite aux décisions présidentielles de ces derniers jours, tous les personnels de l'Éducation sont appelés à exercer leurs missions en priorité par le télétravail et à distance.

La première journée a été chaotique avec des personnels enseignants qui ont eu toutes les peines du monde à maintenir *la continuité pédagogique* comme demandée par notre administration. En effet, de nombreux bugs informatiques avec les plateformes CNED ou ENT ont même incité certains ou certaines collègues à se tourner vers d'autres formes de communication comme WhatsApp, voire même à donner leurs coordonnées personnelles (propres mails ou numéros de téléphone). Ceci pose alors de très nombreuses questions essentielles liées aux règles de la RGPD.

Pour les personnels administratifs, techniques (laboratoire, informatique), sociaux, ainsi que pour les AED et AESH, la situation n'est guère plus reluisante : travail sur ordinateur personnel avec une connexion parfois insuffisante (quand elle existe) quand les directions ne leur mettent pas la pression pour que leur présence soit indispensable dans les services et établissements.

La CGT Éduc'action conseille à tous les personnels de rester professionnels avec les seuls outils officiels qu'ils ont en leur possession. Si ces outils s'avèrent défaillants, c'est l'administration qui en est responsable et à elle seule d'y remédier dans les règles institutionnelles. Il est désormais clair que notre système n'était pas prêt contrairement à ce que notre ministre affirmait.

Lors de la réunion au ministère le vendredi 13 mars, le ministre a convenu que rien ne remplaçait l'enseignement en présentiel, mais que l'enseignement à distance pouvait montrer « une plus-value ». Au regard des premières remontées, la plus-value est plus que discutable. Surtout, la CGT Éduc'action rappelle que si la période est compliquée pour tout le monde, elle l'est davantage pour une partie des élèves qui seront, à nouveau, victimes d'une inégalité d'accès aux apprentissages. L'ensemble de la communauté éducative doit en être consciente dans les approches pédagogiques demandées.

La CGT Éduc'action rappelle qu'en cette période de télétravail, de continuité pédagogique et administrative, les personnels de l'Éducation nationale, ainsi que les élèves (tout comme les salarié-es du secteur privé en télétravail) ne sont pas en congés.

Montreuil, le 18 mars 2020